Nos retraités reçus par les conseillers de la Ministre

Le 28 août 2012, la FGR, à laquelle appartient le comité de liaison des retraités de Solidaires Finances publiques, et le pôle de retraités ont été reçus par les conseillers spéciaux de Mme DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de la dépendance.
Les représentants de la FGR-FP (Annick MERLEN Secrétaire Générale) et ceux du Pôle ont fait part de leurs préoccupations et revendications sur trois sujets : le pouvoir d'achat, la prise en charge de la perte d'autonomie, les difficultés d'accès aux soins.
Pour nos interlocuteurs, tous les points soulevés ont bien été identifiés et font actuellement l'objet d'une étude et d'une réflexion de la part de la Ministre et de son cabinet.

- **SUR LA PERTE D'AUTONOMIE** :

Selon nos interlocuteurs le débat de 2011 a permis de « tout mettre sur la table.
Il ne sera donc pas renouvelé. L'état des lieux et les propositions qui en sont issues sont à l'étude pour « en tirer la substantifique moelle » !
Nos interlocuteurs ont affirmé que l'idée d'un financement privé était évacuée.
Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie sera solidaire.
Par contre l'augmentation de la CSG, y compris celle des retraités, et la journée de solidarité « renforcée » sont des pistes en réflexion.
Pour les représentants du Pôle, si l'augmentation de la CSG, devait être retenue, il faudrait qu'elle soit progressive, universelle et modulée pour ne pas peser sur les revenus modestes.
Quant à la journée de solidarité, elle doit être véritablement solidaire en concernant tous les citoyens et tous les revenus, et ne pas se limiter aux seuls salariés.

- **SUR LE MAINTIEN A DOMICILE**

Pour les services à domicile et le reste à charge pour les personnes âgées et leurs familles, la méthode utilisée consistera à faire des bilans, à tirer les conséquences des fonctionnements existants et à élaborer des propositions.

Par exemple, concernant les services à domicile, le dispositif doit être plus global, simplifié, plus lisible. Dans l'immédiat un « coup de pouce » va être donné aux services en difficulté.

- **EN CE QUI CONCERNE LA GESTION**

S'agissant de la gouvernance, nos interlocuteurs considèrent que la CNSA y a toute sa place, de même que les conseils généraux. **Ils estiment que la création d'une nouvelle branche et d'un cinquième risque n'a rien de nécessaire.**
Dès que les nouvelles propositions auront été mises en forme, la Ministre organisera une nouvelle concertation avec les acteurs concernés, en particulier les associations de retraités, comme celles du Pôle.

La loi sera inscrite dès que possible à l'ordre du jour du parlement, peut-être en 2013, au plus tard en 2014. Les aidants auront également toute leur place dans la loi.

- **POUR L'INFORMATION**

Au niveau de l'information, les CLIC (Centre local d'information et de coordination) et les MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) doivent s'étendre pour une meilleure couverture du territoire.

Un site informatif national en direction des familles et des personnes âgées elles-mêmes pourrait être créé (où s'adresser, nombre de places en maison de retraite, etc…).

- **EN CONCLUSION** :

Les représentants de la FGR et du Pôle des Retraités ont constaté un ton différent, une orientation plus en phase avec nos revendications.

Mais il faudra être vigilant sur la mise en œuvre. La FGR et ses partenaires du Pôle des Retraités qui, ensemble, représentent plus de 2OO OOO Adhérents veilleront, comme annoncé précédemment, à être partie prenante de la future concertation.